

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 7 | 11 |

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

| Vote |
|---|
| A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 |

Pouvoirs de : Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 18/06/2025
Et Publication ou notification
du : 18/06/2025

D2025.06.24 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET EAU 2025

Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2025-070 du Préfet réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2025

Absence de quorum lors de la séance du ~~11~~ 16 avril 2025 à 20h.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve et Adopte le Budget Primitif 2025 du budget eau de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et dépenses ainsi que suit :

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 106 862.00 € | 106 862.93 € |
| Investissement | 134 788.31 € | 134 788.43 € |
| TOTAL | 241 650.31€ | 241 651.36 € |

Le Budget Primitif 2025 est voté

Le Conseil Municipal PREND ACTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 16/06/2025
La Maire, Hélène BRIDET

